



Programme provincial de dîners scolaires – FAQ – Familles et public

En quoi consiste le programme
Le Programme de dîners scolaires permet aux élèves du Nouveau-Brunswick d’avoir accès à des dîners sains et équilibrés à prix réduit. Une aide financière supplémentaire est offerte afin que le coût ne constitue pas un obstacle à la participation.
Qui peut participer au programme?
Le programme est ouvert à tous les élèves d’écoles publiques de la province du Nouveau-Brunswick. Toutefois, la participation des familles est volontaire.
Quand commencera le programme ?
Le programme commencera le 8 septembre 2026.
Comment ce programme soutient-il les élèves ?
Le programme vise à: • améliorer la concentration, le niveau d’énergie et la disposition à apprendre; • favoriser la santé et le bien-être général; • promouvoir l’équité afin que tous les élèves aient les mêmes possibilités de réussite; • créer un milieu scolaire positif et inclusif; • réduire l’insécurité alimentaire
Quels dîners seront offerts aux élèves?
Chaque jour, deux choix de dîners sains seront offerts, dont une option végétarienne. Du lait sera également inclus. Tous les dîners respecteront la Politique 711 — Environnement scolaire favorable à l’alimentation plus saine.
Quels sont les coûts pour les familles?



Les familles paieront :

- **4 \$ par dîner** pour les élèves de la maternelle à la 8e année;
- **5 \$ par dîner** pour les élèves de la 9e à la 12e année.

Le Programme provincial de dîners scolaires subventionnera le coût restant de chaque dîner.

Que se passe-t-il si une famille n'est pas en mesure de payer ?

Dans la trousse d'information envoyée aux familles, vous recevrez les directives du programme et comment-vous pouvez demander de l'aide. Chaque école devrait avoir désigné une personne-ressource pour recevoir les demandes et aider les familles à accéder à la subvention complète pour les dîners scolaires. Aucune vérification financière ni évaluation de l'admissibilité n'est requise.

Qui fournit les dîners?

Les dîners sont préparés et fournis par différents types de fournisseurs :

- des entreprises locales;
- des organismes communautaires;
- de grands fournisseurs de services.

Ce modèle flexible permet de répondre aux besoins de chaque école en fonction de sa taille et de son emplacement.

Comment les dîners seront-ils commandés?

Les procédures de commande et de paiement peuvent varier selon l'école et le fournisseur de services alimentaires. Les parents doivent consulter la trousse d'information fournie par l'école de leur enfant. Celle-ci comprend le nom et les coordonnées du fournisseur, les choix au menu, les instructions pour commander, les modes de paiement ainsi que les dates limites pour passer ou annuler une commande.

Que faire si une famille n'a pas accès à la plateforme de commande en ligne?

Les écoles, les fournisseurs alimentaires et les personnes coordonnatrices du programme d'alimentation scolaire des districts peuvent collaborer afin que tous les élèves puissent participer, peu importe leur accès à la technologie. Une personne-ressource désignée par l'école peut notamment aider les familles à passer leurs commandes ou coordonner une autre méthode de commande.

Que se passe-t-il si un élève doit annuler son dîner?



Les fournisseurs communiqueront, dans leur plateforme de commande en ligne, les dates limites pour commander ou annuler un dîner. Ces instructions peuvent varier selon les exigences opérationnelles du fournisseur. Pour toute question ou pour obtenir de l'aide afin d'annuler une commande, les familles doivent communiquer directement avec le fournisseur alimentaire de leur école à l'aide des coordonnées indiquées dans la plateforme.

Que faire si mon enfant change d'école ?

Si votre enfant change d'école, vous devrez suivre les instructions d'inscription de sa nouvelle école, puisque celle-ci pourrait faire appel à un autre fournisseur de dîners scolaires ou utiliser une plateforme de commande en ligne différente. Vous devrez inscrire votre enfant à sa nouvelle école et choisir les dîners parmi les options offertes par le fournisseur de cette école.

Comment les allergies alimentaires et les restrictions alimentaires seront-elles prises en compte ?

- Le Programme de dîners scolaires et ses fournisseurs de services alimentaires ne peuvent garantir que les dîners sont exempts d'allergènes ou de gluten, ni qu'il n'y a aucun risque de contamination croisée.
- Afin de permettre aux familles de faire des choix éclairés, la liste des ingrédients de chaque dîner sera accessible sur la plateforme de commande en ligne.
- Les familles dont les enfants ont des allergies alimentaires, la maladie cœliaque ou d'autres besoins alimentaires liés à une condition médicale doivent examiner attentivement les ingrédients avant de commander afin de déterminer si le dîner convient à leur enfant.

Que se passe-t-il en cas d'annulation des cours ou de fermeture de l'école?

Votre fournisseur de services alimentaires vous indiquera la marche à suivre pour obtenir un crédit pour tout dîner commandé ce jour-là.

Que doit faire une famille en cas de problème avec une commande ou un paiement?

Les familles doivent communiquer avec le fournisseur de services alimentaires indiqué dans la trousse d'information de leur école.

Quand les familles recevront-elles l'information?



La trousse d'inscription vous sera envoyée par l'entremise de votre école d'ici le 31 août 2026.

Que comprendra la communication destinée aux familles?

- un aperçu du programme de dîners scolaires;
- les renseignements sur les prix et les subventions;
- les coordonnées du fournisseur alimentaire de l'école;
- les directives pour commander en ligne;
- une façon claire pour la famille d'indiquer que le coût constitue un obstacle.

Que faire si les familles ont des préoccupations ou des questions au sujet du programme?

Pour des questions d'ordre général, communiquez : schoollunchprogram-programmededineresscolaires@gnb.ca